

☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 12 Présents : 9 Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1  Date de convocation : 21/06/2024 Date d'affichage : 21/06/2024	<b>Délibération du Conseil Municipal</b>  <b>n°36/2024</b>  <b>Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024</b>
<b>Objet : Tarifs transport piscine/canoë primaire facturés par Prêt à Partir au 1<sup>er</sup> septembre 2024</b>	

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

**Présents :** Jean-Luc CHARACHE, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Pascal BOYELDIEU, Caroline GANIER, Thierry CARLIER, Raphaëlle BAGNOLATI,

**Absents représentés :** Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI  
Bruno CHAPELIER donne pouvoir à Jean-Luc CHARACHE

**Absent non représenté :** Aurélien BORDINAT

**Secrétaire de séance :** Samuel LECAS

M. le maire donne lecture du devis de la société de transport Prêt à Partir pour le transport des élèves de primaire à la piscine et au canoë de La Charité-sur-Loire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- accepte ce devis et autorise M. le maire à régler les factures émises par la société de transport de Fourchambault au prix de 98€ TTC par séance pour l'année scolaire 2024/2025.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.  
Fait à Sancergues, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

M. Le Maire,  
Jean-Luc CHARACHE

M. le secrétaire de séance,  
Samuel LECAS



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'slecass', is written over the name of the secretary of the meeting.



<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 12 Présents : 9 Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1  Date de convocation : 21/06/2024 Date d'affichage : 21/06/2024	<b>Délibération du Conseil Municipal</b>  <b>n°37/2024</b>  <b>Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024</b>
<b>Objet : Dénomination de voies publiques et numérotation postale</b>	

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

**Présents :** Jean-Luc CHARACHE, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Pascal BOYELDIEU, Caroline GANIER, Thierry CARLIER, Raphaëlle BAGNOLATI,

**Absents représentés :** Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI  
Bruno CHAPELIER donne pouvoir à Jean-Luc CHARACHE

**Absent non représenté :** Aurélien BORDINAT

**Secrétaire de séance :** Samuel LECAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- que les lieux-dits Marciaux et La Chicane ne portent pas de dénomination de voie et de numérotation;
- la demande des habitants de ces lieux-dits ;
- que le gymnase ne portent pas de numérotation rue de l'Ancienne Ligne ;
- la demande du propriétaire de celui-ci ;
- qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours (SAMU, pompiers, gendarmes) et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation ;
- l'intérêt communal que présente la dénomination des voies et lieux-dits;
- qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ;
- qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- ADOPTE les dénominations suivantes « route de Marciaux », « chemin de La Chicane »
- ATTRIBUE le numéro 1 route de Marciaux à Mme Vacheron
- ATTRIBUE le numéro 2 route de Marciaux à Mme de Francqueville
- ATTRIBUE le numéro 1 chemin de La chicane à M. Pinson et Mme Quelin,
- ATTRIBUE le numéro 1 rue de l'Ancienne Ligne au gymnase.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.  
Fait à Sancergues, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

M. Le Maire,  
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,  
Samuel LECAS

*lecas*

Diffusion sur le site internet : [www.sancergues.fr](http://www.sancergues.fr) le 03/07/2024  
Transmis au contrôle de légalité le 03/07/2024

☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 12 Présents : 9 Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1  Date de convocation : 21/06/2024 Date d'affichage : 21/06/2024	<b>Délibération du Conseil Municipal</b>  <b>n°38/2024</b>  <b>Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024</b>
<b>Objet : Vente logement SA France Loire : avis commune sur la vente</b>	

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

**Présents :** Jean-Luc CHARACHE, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Pascal BOYELDIEU, Caroline GANIER, Thierry CARLIER, Raphaëlle BAGNOLATI,

**Absents représentés :** Dominique MALLERON donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI  
Bruno CHAPELIER donne pouvoir à Jean-Luc CHARACHE

**Absent non représenté :** Aurélien BORDINAT

**Secrétaire de séance :** Samuel LECAS

M. le maire donne lecture d'un courrier reçu de la Direction Départementale des Territoires (service habitat-bâtiment-construction) en date du 11 juin 2024, nous informant que leur service on était saisi par la SA France Loire pour une demande d'autorisation de vendre un de leur logement situé sur notre commune.

Conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation la DDT sollicite l'avis de la commune sur cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne un avis favorable à la vente du logement situé 4 place de la Sablonnière.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Sancergues, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

M. Le Maire,  
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,  
Samuel LECAS



Diffusion sur le site internet : [www.sancergues.fr](http://www.sancergues.fr) le 03/07/2024

Transmis au contrôle de légalité le 03/07/2024

